



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône**

**NOTE DE PRÉSENTATION
de la Direction départementale des Territoires et de la Mer
pour la mise en consultation publique au titre de l'article L.123-19-2 du Code de
l'Environnement, du dossier de demande de l'association colinéo pour réaliser des
captures d'Hémidactyles verruqueux sur le territoire de Marseille
en application de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement,
dans le cadre de la protection d'espèces protégées.**

Cette demande porte sur une étude scientifique qui souhaite améliorer les connaissances sur l'Hémidactyles verruqueux. Cette étude sera réalisée de 2022 sur le territoire de Marseille en particulier la chaîne de l'étoile - Massif du Garlaban.

Vous trouverez en consultation du public les pièces constituant le dossier de demande de dérogation de l'association colinéo, ainsi que l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.